

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE**

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 21 septembre 2023, à 19 h 00, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Est/sont absents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis

Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin

Siège #3 - Monsieur Éric Morissette

Siège #4 - Madame Nadia Hébert

Siège #5 - Madame Joséane Turgeon

Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Est également présent Monsieur Karl Péguy Saint-Fort, Directeur général et greffier-trésorier.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code Municipal du Québec, le greffier-trésorier a donné par écrit un avis de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum et après vérification des formalités relatives à la signification de la convocation aux membres du conseil, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée par le Président de l'assemblée et déclare la séance ouverte. Il est 19h05

553-2023

2 - ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'avis de convocation à l'extraordinaire et de l'ordre du jour qui leur ont été notifiés par le Greffier-trésorier conformément aux prescrits de l'article 152 et 153 du Code Municipal l'ordre du jour et s'en déclarent satisfaits;

En conséquence, Il est proposé par le Conseiller Guy Dupuis et appuyé par la Conseillère Nadia Hébert.

QUE l'avis de convocation et l'ordre du jour et l'avis de convocation soient acceptés tel que lus et déposés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DE L'ORDRE DU JOUR

3 - SUJETS À DISCUTER

3.1 - Participation des Conseillers au Congrès de la FQM du 28 au 30 Septembre 2023

3.2 - Honoraires de Melissa Létourneau

3.3 - Abrogation Résolution 546-2023 MADA

- 3.4 - Adoption Nouvelle résolution Programme de soutien à la démarche de MADA
- 3.5 - Adoption Résolution modifiant des changements au Registraire d'entreprises de la municipalité Saint-Valère.
- 3.6 - Retrait de Signature
- 3.7 - Délégation autorisation Accès D- Desjardins
- 3.8 - Autorisation Revenu Canada
- 3.9 - Autorisation – Revenu Québec
- 3.10 - Autorisation pour signature contrat augmentation Marge de Crédit de la municipalité

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - SUJETS À DISCUTER

554-2023

3.1 Participation des Conseillers au Congrès de la FQM du 28 au 30 Septembre 2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Valère est membre de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM organise son congrès annuel du 28 au 30 septembre 2023 au Centre des Congrès du Québec ;

CONSIDÉRANT l'importance de participer à ces rassemblements fort en formations et partages de nouvelles directives de toutes sortes ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nadia Hébert et appuyé par le Conseiller Éric Morissette.

D'AUTORISER la participation des conseillères respectivement Joséane Turgeon et Claudia Quirion à prendre part aux conférences et ateliers programmés dans le cadre du congrès annuel de la Fédération Québécoise des Municipalités (**FQM**) qui se tiendra au Centre des Congrès du Québec du 28 au 30 septembre 2023 ;

D'ASSUMER toutes les dépenses liées à leur participation dont les frais d'inscription représentant respectivement 1050\$ plus taxes par personne, les frais de kilométrage à raison de 0.61\$/km ainsi que les frais d'hébergement.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

555-2023

3.2 Honoraires de Melissa Létourneau

-

CONSIDÉRANT QUE la coordination du comité Loisirs et Vie communautaire a programmé dans son agenda la fête des Moissons en date du 16 septembre 2023 à la salle de la municipalité de Saint-Valère;

CONSIDÉRANT QUE la coordination du comité Loisirs et Vie communautaire a contracté une chanteuse Mélissa Létourneau afin de performer durant cette activité de 18h à 20 heures pour des honoraires totalisant 400\$;

CONSIDÉRANT le rapport de la coordinatrice des activités de Loisirs et Vie communautaire notifiant que la chanteuse Mélissa Létourneau a performé durant la soirée du 16 septembre 2023 de 18h à 20h

En conséquence, il est proposé par le Conseiller Guy Dupuis et appuyé par la Conseillère Joséane Turgeon.

D'AUTORISER le paiement des Honoraires de la chanteuse Mélissa Létourneau d'un montant de 400\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

556-2023

3.3 Abrogation Résolution 546-2023 MADA

-

CONSIDÉRANT QUE la résolution portant le 546-2023 concernant l'appui à accorder à la démarche collective de la MRC d'ARTHABASKA ne contient pas la totalité des recommandations de la MRC d'ARTHABASKA:

CONSIDÉRANT QUE sur recommandation du Coordonnateur du département du Développement des Communautés de la MRC de THABASKA qu'il y a lieu de nommer un conseiller siégeant sur MDA.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Jacques Pépin et appuyé par le Conseiller Guy Dupuis:

QUE la résolution 546-2023 soit abrogée et remplacée par 557-2023.

Adopte à l'unanimité des conseillers.

557-2023

3.4 Adoption Nouvelle résolution Programme de soutien à la démarche de MADA

- **Programme de Soutien à la démarche MADA.**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a lancé un appel de projets aux MRCs et municipalités qui désirent réaliser une démarche MADA (Municipalité Amie des Aînés);

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer aux aînés un milieu de vie de qualité et la volonté de la municipalité d'élaborer une politique des aînés ainsi que son plan d'actions;

CONSIDÉRANT QU'une politique des aînés peut guider les élus municipaux dans la prise de décision entourant différents axes d'interventions qui interpellent les aînés;

CONSIDÉRANT QUE la MRC D'ARTHABASKA souhaite procéder à une démarche collective dans le cadre du renouvellement d'adhésion au Programme '*Municipalités amies des aînés*' pour le compte des municipalités de la région;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Valère souhaite se joindre à cette démarche en vue de consolider et renforcer sur son territoire l'accompagnement significatif aux aînés afin de les aider dans leur autonomie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Jacques Pépin. et appuyé par le Conseiller Guy Dupuis.

1. **QUE** la municipalité de Saint-Valère s'engage à participer au projet collectif de la politique des aînés (MADA);

2. **D'APPUYER** la demande produite par la MRC d'ARTHABASKA par le truchement de son département du Développement des Communautés consistant à renouveler l'adhésion de la municipalité de Saint-Valère au programme de '*Municipalités amies des aînés*'.
3. **D'AUTORISER** le directeur général de la municipalité à déposer une demande au programme de soutien financier de la politique des aînés (MADA), à assurer le suivi de la demande, à signer le protocole d'entente, à intervenir avec le secrétariat aux aînés et à signer les autres documents nécessaires entourant ce dossier pour et au nom de la municipalité de Saint-Valère.
4. **DE NOMMER** la Conseillère Claudia Quirion à titre de personne responsable de la question des aînés pour la municipalité de Saint-Valère. Cette personne aura pour mandat d'assurer un lien avec la communauté sur toutes les questions entourant les aînés, d'assurer la présidence du comité mis en place pour l'élaboration d'une politique des aînés et d'assurer au nom du conseil le bon cheminement du dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

558-2023

3.5 Adoption Résolution modifiant des changements au - Registraire d'entreprises de la municipalité Saint-Valère.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Bernard DERAPS n'est plus fonctionnaire de la municipalité de Saint-Valère depuis le 03 août 2023;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la municipalité de Saint-Valère d'actualiser la liste de ceux habilités à lui représenter aux registres du Registraire;

CONSIDÉRANT la résolution **522-2023** nommant le nouveau directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Valère, Monsieur Karl Pégy Saint-Fort en date du 5 septembre 2023;

En conséquence:

il est proposé par le Conseiller Éric Morissette et appuyé la Conseillère Nadia Hébert.

QUE Monsieur Karl Pégy Saint Fort soit nommé représentant autorisé par le Conseil municipal de Saint-Valère à représenter celui-ci au registraire des entreprises du Québec à titre de directeur général et greffier-trésorier;

QUE monsieur Marcel Normand est nommé représentant autorisé par le Conseil municipal de Saint-Valère à représenter celui-ci au registraire des entreprises du Québec à titre de maire;

QUE le conseil autorise **Monsieur Karl Pégy Saint Fort** à retirer le nom de Monsieur Bernard Déraps des registres du registraire des entreprises du Québec et dès ce jour.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

559-2023

3.6 Retrait de Signature

-

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Bernard DERAPS n'est plus à l'emploi de la municipalité de Saint Valère:

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Bernard DÉRAPS était autorisé à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Valère à différents endroits;

En conséquence,

il est proposé par le conseiller Jacques Pépin et appuyé par le conseiller Éric Morissette.

DE RÉVOQUER l'autorisation de signature de monsieur Bernard DERAPS pour et au nom de la municipalité de Saint-Valère et de le remplacer par celui de Monsieur Karl Péguy Saint-Fort.

Adopté à l'unanimité des conseillers

560-2023

3.7 Délégation autorisation Accès D- Desjardins

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Valère a adhéré au Service **Accès D Affaires de** la Caisse Desjardins et nommé un ou plusieurs administrateurs;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Bernard DERAPS n'est plus fonctionnaire de la municipalité de Saint-Valère, il est résolu qu'il soit retiré à titre d'administrateur aux fins d'utilisation du service **Accès D Affaires**;

En conséquence,

il est proposé par le conseiller Jacques Pepin et appuyé par la conseillère Joséane Turgeon:

DE DÉSIGNER monsieur Karl Péguy Saint-Fort, Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Valère, Administrateur Principal aux fins d'utilisation du service Accès D Affaire et qu'il soit investi de tous les pouvoirs à cette fin;

DE CONSERVER les autorisations en vigueur accordées au maire Marcel Normand, de la Directrice Générale adjointe, Madame Annick Girouard ainsi que celle de l'adjointe administrative et secrétaire trésorière adjointe intérimaire, Madame Laurence Martineau;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

561-2023

3.8 Autorisation Revenu Canada

ATTENDU qu'en vertu de l'article 203 du Code municipal du Québec (LRQ c. C27.2) le greffier-trésorier est d'office autorisé à signer les effets bancaires de la Municipalité de Saint-Valère;

Attendu qu'aux termes de la résolution 522-2023, monsieur Karl Péguy Saint-Fort est embauché au poste de Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Valère et il agit à ce titre à compter du 05 Septembre 2023;

Attendu qu'il y a lieu de préciser à Revenu Canada qui peut représenter la Municipalité de Saint-Valère, obtenir et donner des informations et est

autorisé à signer des documents à incidence fiscale au nom de la Municipalité;

En conséquence,

il est proposé par le conseiller Guy Dupuis et appuyé par le conseiller Éric Morissette,

DE DÉSIGNER le directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Valère, monsieur Karl Péguy Saint-Fort comme représentant et signataire pour la Municipalité de Saint-Valère auprès de Revenu Canada. La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Valère, Madame Annick Girouard, conserve quant à elle ses autorisations comme représentante et signataire pour la Municipalité de Saint-Valère auprès de Revenu Canada.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

562-2023

3.9 Autorisation – Revenu Québec

-

Attendu qu'en vertu de l'article 203 du Code municipal du Québec (LRQ c. C27.2) le greffier-trésorier est d'office autorisé à signer les effets bancaires de la Municipalité de Saint-Valère;

Attendu qu'aux termes de la résolution 522-2023, monsieur Karl Péguy Saint Fort est engagé au poste de Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Valère et il agit à ce titre à compter du 05 septembre 2023;

Attendu qu'il y a lieu de préciser à Revenu Québec qui peut représenter la Municipalité de Saint-Valère, obtenir et donner des informations et est autorisé à signer des documents à incidence fiscale au nom de la Municipalité;

En conséquence,

il est proposé par la conseillère Nadia Hébert et appuyé par la conseillère Claudia Quirion:

DEDESIGNER le Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Valère, monsieur Karl Péguy Saint Fort comme représentant et signataire pour la municipalité de Saint-Valère auprès de Revenu Québec. La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Valère, Madame Annick Girouard, conserve quant à elle ses autorisations comme représentante et signataire pour la Municipalité de Saint-Valère auprès de Revenu Québec.

DE RÉVOQUER les autorisations antérieures accordées à l'ancien directeur général, Monsieur Bernard DÉRAPPS lui permettant d'accéder à Clicsécur de la municipalité de Saint-Valère.

Au surplus, que monsieur Karl Péguy Saint Fort soit autorisé à inscrire la municipalité aux fichiers de Revenu Québec; à gérer l'inscription de la Municipalité à **clicSÉCUR – Entreprises**; - à gérer l'inscription de la Municipalité à **Mon dossier pour les entreprises** et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin; à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de *Mon dossier pour les entreprises*, notamment en donnant aux utilisateurs de la Municipalité une autorisation ou une procuration; à consulter le dossier de la Municipalité et à agir au nom et pour le compte de la Municipalité, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la Municipalité pour l'application ou

l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide de services en ligne).

Adopté à l'unanimité des conseillers.

563-2023

3.10 Autorisation pour signature contrat augmentation Marge de Crédit de la municipalité

CONSIDÉRANT la résolution **464-2023** du conseil de la municipalité de Saint-Valère en date du 05 juin 2023 sollicitant l'augmentation de la Marge de Crédit à **\$350,000.00** \$ auprès de la Caisse Desjardins;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la municipalité de Saint-Valère d'actualiser la liste de ses représentants habilités à signer au nom et pour la municipalité les documents;

CONSIDÉRANT la résolution **522-2023** nommant le nouveau directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Valère, Monsieur Karl Péguy Saint-Fort en date du 5 septembre 2023;

En conséquence:

il est proposé par le conseiller Jacques Pépin et appuyé par le conseiller Eric Morisset.

QUE monsieur Karl Péguy Saint Fort soit nommé représentant autorisé par le Conseil municipal de Saint-Valère à signer les documents devant permettre l'augmentation de la limite de la marge de crédit de la municipalité;

QUE monsieur le Maire Marcel Normand, soit nommé représentant autorisé par le Conseil municipal de Saint-Valère à signer les documents devant permettre l'augmentation de la limite de la marge de crédit de la municipalité;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée à cette séance.

564-2023

5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités;

Il est proposé par Claudia Quirion

QUE la séance est levée à 19h30

Adopté à l'unanimité

Marcel Normand
Maire
trésorier

Karl Péguy Saint-Fort
Directeur général et greffier-

Je, soussigné, Marcel Normand, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Marcel Normand
Maire

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Karl Péguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Valère, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Karl Péguy Saint-Fort
Directeur général et greffier-trésorier